

**Bureau du 11 décembre 2006**

**Décision n° B-2006-4853**

commune (s) : Lyon 9°

objet : **Rue Claude Laboureur - Ferme Perraud - Lotissement les Coteaux de Saint Rambert - Renforcement du réseau d'assainissement unitaire - Autorisation de signer le marché**

service : Direction générale - Direction de l'eau

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 30 novembre 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2006-4444 en date du 3 juillet 2006, le Bureau a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution des travaux de construction d'un collecteur d'eaux usées de diamètres 800 et 500 mm et du déversoir d'orages, rue Claude Le Laboureur, ferme Perraud et lotissement les Coteaux de Saint Rambert à Lyon 9°.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance en date du 24 novembre 2006, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise Stracchi pour un montant de 298 744,50 € HT.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Autorise** monsieur le président à signer le marché concernant les travaux de construction d'un collecteur d'eaux usées de diamètres 800 et 500 mm et du déversoir d'orages, rue Claude Le Laboureur, ferme Perraud et lotissement les Coteaux de Saint Rambert à Lyon 9° et tous les actes contractuels y afférents, avec l'entreprise Stracchi pour un montant de 298 744,50 € HT.

**2° - La dépense** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale 1020 - réseau d'assainissement individualisée par délibération n° 2005-3138 en date du 19 décembre 2005 à hauteur de 12 600 000 € HT en dépenses.

**3° - Les montants** à payer en 2007 seront prélevés sur les crédits à inscrire au budget de la Communauté urbaine - budget annexe de l'assainissement pour un montant de 298 744,50 € HT - compte 231 510 - affaire 1020.011.003.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,